

Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 7

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 17h30.

Mme. Monique SOLANS est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :

Absentes excusées:

M. Pierre ESCANDE
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Monique SOLANS
Mme. Julie COUGET
Mme. Eliane GERSTENMAIER
M. Philippe BAUDIERE
M. Michel CALAS

I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 3 juillet 2020

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Dossier subvention Fonds de Concours mobilier mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire l'acquisition de mobilier pour équiper les salles de réunion du bâtiment communal de la mairie.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|----------------------|------------|
| Coût prévisionnel HT | 3 497.15 € |
| T.V.A. | 699.43 € |
| Total TTC | 4 196.58 € |

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Plan de financement prévu | |
| Fonds de Concours communauté (50%) | 1 748.57€ |
| Autofinancement communal (50%) | 1 748.58€ |
| + TVA | 699.43€ |

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

III. Décision modificative budgétaire N°1 Commune

Les crédits au niveau du budget 2020 étant insuffisants afin de faire l'acquisition du mobilier qui équipera les salles de réunion de la mairie, Monsieur le Maire propose d'abonder le programme d'investissement N°199 « Acquisition de matériel divers » et de prendre une décision modificative budgétaire. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

| Fonctionnement | |
|--|-----------|
| 011 Charges à caractère Général 615231 « Entretien Voirie » | - 1 000 € |
| 023 Virement à la section d'investissement 023 | + 1 000 € |

| Investissement | |
|--|-----------|
| 021 Virement de la section de Fonctionnement 021 | + 1 000 € |
| Opération N°199 « Acquisition de matériel divers » Recettes 132 Subvention équipement non transférable | + 820 € |
| Dépenses 2188 Autres immobilisations corporelles | +1 800 € |

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IV. Assurance risques statutaires contrat groupe 2021-2024

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a retenu le groupement CNP ASSURANCES – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et considérant l'offre tarifaire et les garanties proposées par ledit groupement, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération afin d'adhérer à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la période 01.01.2020 au 31.12.2021 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. De plus, il y a lieu de déléguer au Centre de Gestion de FPTT la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir jusqu'au 31.12.2024. Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ledit contrat ainsi la convention de gestion précitée.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

V. Frais de mission élus « journée apicole »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la protection de l'abeille en créant notamment un rucher communal. Cette opération est axée autour de quatre grandes thématiques, le développement durable via les actions en faveur des abeilles, la gestion des espaces verts (Terre Saine), la biodiversité (diversité végétale, plantes mellifères), l'apiculture (ruchers, lutte contre le frelon asiatique).

Afin de compléter cette action, il serait souhaitable, en associant notre intercommunalité, de s'équiper d'une ruche pédagogique afin de sensibiliser toute la jeunesse de notre territoire par le biais des écoles, mais également nos aînés, voire tout public, et ceci en mettant en place des actions pédagogiques et des événements autour et en faveur de l'abeille. Cette ruche pédagogique serait le point d'orgue de cette initiative.

Dans le cadre de la découverte et d'une démonstration de cette ruche pédagogique, il y a lieu d'organiser une journée de déplacement à Dolomieu en Izère pour la délégation suivante :

GERSTENMAIER Eliane – GUILLOT Chantal – CALAS Michel – ESCANDE Pierre

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les frais de déplacement ainsi que les frais de restauration soient pris en charge par la collectivité sur présentation des justificatifs relatifs à cette journée.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VI. Géomètre centre bourg : information

Ajournée.

VII. Architecte construction garage communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que notre Communauté de Communes finance à 100% (études et travaux) les projets « cœur de village » qui consistent à rendre plus agréables et plus attractifs les centres bourg. Cette année, c'est la commune de Lamontélarié qui a été sélectionnée. La Communauté et le bureau d'étude mandaté nous proposent, en plus des travaux prévus sur la place et au niveau de la croix, d'embellir le coin garage actuel afin d'en faire un point infos pour les randonneurs ou autre, et d'y réimplanter la fontaine à chapelets qui est actuellement rangée au fond de ce réduit (il existait il y a quelques années un puits à cet endroit). De plus ce rangement est trop exigu et non fonctionnel. Il est souligné que le réaménagement de cet endroit ne coûterait rien à la commune, étant pris en charge dans le projet « cœur de village ».

Afin de libérer ce lieu, il y a lieu de faire construire un garage communal et d'en profiter pour que ce local de rangement soit plus vaste et plus adapté. Après s'être déplacés sur le site du Sucaillou avant la séance, les membres du Conseil Municipal ont trouvé un lieu prédestiné, étant plat et déjà desservi par l'électricité, l'eau et les égouts s'il le fallait.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait souhaitable de consulter un homme de l'art afin de faire une première étude pour ce projet et demande à l'assemblée de l'autoriser à recourir aux services d'un architecte.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VIII. Coupe affouagère 2021

Monsieur le Maire sollicite la délivrance au bénéfice des habitants de la Commune la coupe d'amélioration de la forêt communale située au canton de Puech Vert, parcelles 3 et 4 sur 5.5 ha.

Le Conseil Municipal désigne comme garants, responsables de l'exploitation de cette coupe Messieurs CALAS Michel, GERSTENMAIER Jean-Jacques et ESCANDE Pierre.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IX. Questions diverses

Adressage.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département a signé avec SFR une délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communication électronique à très haut débit du Tarn. Cette convention vise en première échéance au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire départemental d'ici 2022.

Chaque local doit disposer d'une adresse postale précise afin que les administrés puissent souscrire aux services portés par la fibre optique. Ainsi il est nécessaire pour chaque commune d'anticiper cette phase de commercialisation et de réaliser l'adressage.

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune, qui se voient attribuer une dénomination, et des bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro. Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau, de l'assainissement...) Cet adressage complet est également indispensable pour les communes concernées par un plan de déploiement d'un réseau de fibre optique pour chaque adresse.

Dans le cadre de ce plan d'adressage, la Communauté de Communes met gracieusement à notre disposition un bureau d'étude qui va nous accompagner dans cette démarche. Suite à deux réunions, ce travail d'adressage est déjà bien avancé et se clôturera très bientôt par une délibération du Conseil Municipal actant les numéros et noms des rues.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pierre ESCANDE